

Adhésion (cocher et compléter)

Cotisation nationale* (75 €) et cotisation départementale :

- Pour une commune **de moins de 1000 habitants** , part départementale de 10 € + 75 € = **85 €**
 Pour une commune **entre 1000 et 2000 habitants** , part départementale de 35 € + 75 € = **110 €**
 Pour une commune **de plus de 2000 habitants** , part départementale de 60 € + 75 € = **135 €**

Abonnement(s) supplémentaire(s) au mensuel « 36 000 communes » x 10 €

Total adhésion €

* Comprend un abonnement au mensuel « 36 000 Communes », un dépannage juridique, un accès privilégié à Campagnol.fr, aux Jeudis de la formation, au service ingénierie et à des informations régulières sur les actions de l'AMRF

Règlement (cocher)

- Par mandat administratif Par chèque à l'ordre de « AMR43 »

Signatures

Fait à :

Fait à Monastier

Le :

Le 05 janvier 2024

Signature Maire :

Michel Arcis, président de l'AMR43



INFORMATIONS BANCAIRES :
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE HAUTE-LOIRE

Crédit Agricole Loire Haute-Loire.
IBAN : FR76 1450 6011 0072 8263 1200 031
CODE BIC : AGRIFRPP845